



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

80^e séance plénière

Lundi 9 février 2004, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Tremblement de terre en République islamique d'Iran

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de tous les membres de l'Assemblée générale, je tiens à exprimer nos plus profondes condoléances au Gouvernement et au peuple de la République islamique d'Iran pour les tragiques pertes en vies humaines, les blessés graves et les dégâts matériels importants causés par le récent tremblement de terre. Je voudrais également exprimer le vœu que la communauté internationale fera preuve de solidarité et répondra promptement et généreusement à toutes les demandes d'assistance.

M. Zarif (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement iraniens, notre profonde gratitude pour vos paroles de sympathie et vos condoléances exprimées ici et pour le message de condoléances que vous avez adressé au Président Khatami à la suite des morts et des dévastations causées par le tremblement de terre qui a frappé la ville de Bam. Bien que mon pays soit situé dans une région à risque sismique élevé et que de nombreuses lignes de faille traversent le territoire iranien, les dégâts causés par le tremblement de terre de Bam ont été sans précédent de mémoire d'homme. Il a causé la perte de plus de 40 000 précieuses vies

humaines et la destruction de dizaines de milliers de familles, faisant des milliers d'orphelins et de veuves.

L'attention que vous, Monsieur le Président, avez accordée à la catastrophe qui a frappé les habitants de Bam et les marques de sympathie et d'intérêt que la communauté internationale dans son ensemble a manifestées ont été extraordinaires. Tant de pays se sont précipités sur les lieux et sont venus au secours des victimes du tremblement de terre, tandis que des dizaines d'avions-cargos ont acheminé des secours d'urgence. Les organismes iraniens impliqués dans cette monumentale opération de secours apprécient grandement l'appui qu'ils ont reçu des organismes privés et publics étrangers. Qui plus est, cet appui constitue aussi une source inestimable de réconfort et de consolation pour les rescapés affligés du tremblement de terre et pour l'ensemble du peuple iranien dans la mesure où il se rend compte que le monde extérieur partage sa douleur.

Je voudrais terminer en adressant également mes remerciements sincères et en manifestant ma reconnaissance profonde à tous les gouvernements, par l'entremise de leurs représentants présents dans cette salle, pour leurs paroles de sympathie et pour les secours et l'appui fournis aux victimes de ce drame. Le tremblement de terre tragique de Bam, qui a causé d'immenses souffrances humaines, a également révélé le meilleur de la compassion et de la solidarité humaines, transcendant les divisions nationales et les clivages politiques. Le peuple et le Gouvernement

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



iraniens, conscients de l'énorme responsabilité qui leur incombe de reconstruire la ville antique de Bam, se souviendront toujours de l'humanité commune qui nous a unis durant cette période difficile.

**Hommage à la mémoire de S. E. M. Jaime de Piniés,
Président de la quarantième session
de l'Assemblée générale**

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand regret de devoir informer les membres de l'Assemblée générale du décès, survenu lundi 29 décembre 2003, de S. E. M. Jaime de Piniés, de l'Espagne, ancien Président de l'Assemblée générale.

M. Jaime de Piniés disparaît après une longue et éminente carrière de diplomate de haut niveau, dans laquelle il a représenté son pays à divers titres, notamment comme Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies pendant 17 ans.

En tant que Président de la quarantième session de l'Assemblée générale, M. Jaime de Piniés a joué un rôle de premier plan au sein de l'Organisation et a apporté une importante contribution à la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais transmettre nos profondes condoléances au Gouvernement et au peuple espagnols, ainsi qu'à la famille endeuillée de M. de Piniés.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. E. M. Jaime de Piniés, ancien Président de l'Assemblée générale.

Les membres de l'Assemblée observent une minute de silence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan, qui va intervenir au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des États d'Afrique, je voudrais prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée pour me joindre aux expressions de douleur suite à la disparition de M. Jaime de Piniés, figure bien connue de l'Organisation pendant de longues années.

Il a assumé beaucoup de postes tout au long de sa carrière de diplomate et l'ONU reconnaît les nombreuses et précieuses contributions qu'il a adoptées au cours des plus de 28 sessions de

l'Assemblée générale auxquelles il a participé activement durant sa carrière à l'ONU. Il a représenté son pays, l'Espagne, en tant que Représentant permanent pendant plus de 10 années, couronnées par sa présidence de l'Assemblée générale à sa quarantième session.

En ces tristes circonstances, nous présentons à son pays, l'Espagne, à son peuple et à sa famille nos condoléances les plus sincères. Que Dieu l'ait en sa miséricorde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal, qui va intervenir au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Sharma (Népal) (*parle en anglais*) : La disparition de l'Ambassadeur Jaime de Piniés, ancien Président de l'Assemblée générale, nous a tous profondément attristés. Avec le décès de l'Ambassadeur de Piniés, l'Espagne a perdu un illustre fils et un brillant diplomate, et l'Organisation, un membre exceptionnel de la famille des Nations Unies. Le monde, en général, perd un grand humaniste.

L'Ambassadeur de Piniés a présidé l'Assemblée générale à une période très difficile. Le monde bipolaire, qui commençait à se fissurer, était agité de toutes parts et l'ONU restait un champ de bataille où s'affrontait le monde divisé. Un rien risquait de mener l'Organisation mondiale au bord du précipice et de la jeter dans le cloaque. Par sa sagesse et son doigté, l'Ambassadeur de Piniés a réussi avec brio à mener la quarantième session de l'Assemblée générale à bon port et à se gagner l'estime de beaucoup. Diplomate de carrière émérite, l'Ambassadeur de Piniés se classait au nombre des très rares présidents de l'Assemblée générale à avoir fait changer les choses et rendu des services louables à l'ONU et au monde tout entier.

Ses états de service de plus de 25 ans comme représentant de l'Espagne, dont 17 au poste de Représentant permanent, attestent éloquemment de la force de son engagement et de son dévouement aux causes que l'ONU représente. Son travail et sa contribution à l'ONU auront été véritablement exemplaires.

L'Ambassadeur n'est plus. Sa mort est une perte irréparable non seulement pour l'Espagne, mais pour l'ONU et le monde entier. Au nom du Groupe des États d'Asie, je présente mes plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple espagnols ainsi qu'à la

famille endeuillée de l'Ambassadeur de Piniés, en cette heure de chagrin et de douleur.

L'Ambassadeur de Piniés ne sera plus physiquement à nos côtés, mais il continuera de nous inspirer dans notre travail au service des buts et des principes des Nations Unies. L'Ambassadeur de Piniés restera bien vivant dans nos pensées et nos esprits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur, qui va intervenir au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un honneur que de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes à l'occasion de l'hommage bien mérité que nous rendons aujourd'hui à l'éminent diplomate espagnol Jaime de Piniés. Sa longue et brillante carrière aux affaires étrangères de son pays, l'Espagne, comme représentant à Cuba, au Royaume-Uni, aux États-Unis d'Amérique, aux Philippines et à l'Organisation des Nations Unies est aussi bien le reflet de ses qualités personnelles que de l'ampleur de son talent et de son expérience diplomatiques.

Il convient de s'arrêter un instant sur les 16 années qu'il a passées au sein de l'ONU, où il a occupé les fonctions de Président de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Durant toute son activité au sein de l'Organisation, il a fait preuve d'un ferme attachement au multilatéralisme ainsi qu'aux buts nobles et inébranlables de l'Organisation.

Placée sous sa présidence, la quarantième session de l'Assemblée générale a été une année très importante pour l'Organisation. À cette occasion, la communauté internationale a, d'une seule voix, réaffirmé la validité des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, essentiellement établie aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme nous l'avons vu, il a fallu que l'Organisation s'adapte aux nouveaux problèmes et qu'elle relève de nouveaux défis exigeant des réformes. L'œuvre dévouée que l'Ambassadeur Jaime de Piniés a accomplie au service des buts de l'ONU constitue un legs éternel pour l'Organisation.

Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, j'exprime nos sincères condoléances

au Royaume d'Espagne et à la famille de l'Ambassadeur pour cette douloureuse perte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de l'Irlande, qui intervient au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Mme Murnaghan (Irlande) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, j'ai l'honneur de faire la présente déclaration en hommage à l'Ambassadeur Jaime de Piniés, qui nous a récemment quittés.

L'Ambassadeur de Piniés aura eu une longue carrière dans la diplomatie, durant laquelle il aura connu intimement l'ONU en servant à la Mission permanente de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies à quatre reprises, dont deux fois en tant qu'Ambassadeur et Représentant permanent. Au total, il aura représenté son pays à 28 sessions de l'Assemblée générale et assumé par deux fois la présidence tournante du Conseil de sécurité quand l'Espagne était membre du Conseil.

L'apogée de son long parcours à l'ONU aura été son élection à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale, en 1985-1986, durant laquelle il aura également présidé la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la situation économique critique en Afrique.

Au cours de sa longue carrière de diplomate, il aura été Ambassadeur d'Espagne au Royaume-Uni, aux Philippines, à Cuba et aux États-Unis.

Même à la retraite, il a continué de servir la cause de la diplomatie internationale de par sa participation à des séminaires et ses contacts personnels. Au nom du Groupe que je représente, j'adresse nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple espagnols ainsi qu'à la famille de l'Ambassadeur de Piniés, à ses amis et à ses collègues.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis, le pays hôte.

M. Siv (États-Unis) (*parle en anglais*) : Au nom des États-Unis, pays hôte, je présente toutes nos condoléances au Gouvernement, à la délégation et au peuple espagnols suite au décès de l'Ambassadeur Jaime de Piniés, qui nous a quittés à la fin de l'année écoulée.

L'Ambassadeur Jaime de Piniés représentait l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies avant son élection à la présidence de l'Assemblée générale en 1985. Durant son mandat, l'Organisation des Nations Unies célébra son quarantième anniversaire, sur le thème « Les Nations Unies pour un monde meilleur ». En outre, l'Ambassadeur de Piniés a assuré à deux reprises la présidence du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur de Piniés a servi l'Organisation avec honneur et dévouement, comme en témoigne clairement son parcours à New York pendant près de 30 ans. Champion du multilatéralisme, il s'est employé à accroître la notoriété de l'ONU à l'échelon mondial.

Il y a 20 ans, prenant la parole à la plénière de cette même Assemblée, il a interpellé les membres face à une réalité qui demeure aujourd'hui : l'ONU ne fait ni plus ni moins que ses Membres ne lui permettent de faire.

Monsieur le Président, je vous remercie de nous permettre aujourd'hui de rendre hommage à la mémoire d'un diplomate de renommée mondiale dont les contributions faites par le biais de l'ONU manqueront à tous. Toutes nos condoléances à la famille de l'Ambassadeur de Piniés.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais vous adresser mes plus vifs remerciements pour le geste bienveillant que vous avez fait en exprimant le souhait de rendre hommage à la mémoire de mon collègue et compatriote, l'Ambassadeur Jaime de Piniés.

Je fis la connaissance de l'Ambassadeur Jaime de Piniés, qui est certainement le diplomate espagnol le plus estimé et le plus connu de ces 50 dernières années, le jour même, pour ainsi dire, de mon mariage. En effet, pour une raison qui serait trop longue à expliquer, il fut témoin à mon mariage, célébré près de New York, alors qu'il était Ambassadeur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Durant la cérémonie, tout le monde, y compris moi-même, fut impressionné par sa gentillesse, son naturel et son élégance.

Quelque temps plus tard, j'ai travaillé à ses côtés, lui étant Représentant permanent de mon pays, et moi occupant un poste de direction au Ministère des affaires étrangères de l'Espagne, et, toutes ces années, j'ai été en contact étroit avec l'Ambassadeur. J'étais

alors très impressionné par l'ampleur de ses connaissances sur les sujets traités, par son professionnalisme et par son tact. Mais ce qui m'a le plus frappé, et le plus marqué, chez lui, c'est l'amour profond et intense qu'il portait à l'Organisation des Nations Unies.

L'Ambassadeur de Piniés est arrivé à l'ONU en 1956, et il y est resté pour ainsi dire sans interruption jusqu'en 1984-1985, où il a pris sa retraite. Tout au long de ces années, il est resté attaché à l'Organisation. Il a toujours fait montre d'une foi considérable à l'égard de ses buts et, comme je l'ai dit, un amour profond et intense pour l'Organisation.

S'il se trouvait encore parmi nous, l'Ambassadeur de Piniés porterait un grand intérêt à la question du plan directeur, ainsi qu'à la question du Moyen-Orient, à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et à la situation en Iraq. En effet, c'était quelqu'un qui avait foi en l'Organisation et qui l'estimait, et il a consacré une partie de sa vie à poursuivre les idéaux de l'ONU, c'est-à-dire, améliorer le bien-être humain et œuvrer aux fins de la paix et de la sécurité internationales.

Qu'il repose en paix. Je remercie une nouvelle fois le Président de l'Assemblée générale et tous ceux qui ont pris la parole.

Point 124 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/58/688 et Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : J'appelle à présent l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/58/688 et sur l'additif 1 y afférent, qui contiennent deux lettres adressées au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général.

Dans le document A/58/688, le Secrétaire général informe l'Assemblée que 26 États Membres sont actuellement en retard dans le paiement de leurs contributions au sens de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je rappeler aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à

l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

Dans le document A/58/688/Add.1, le Secrétaire général informe l'Assemblée que, depuis la publication de sa communication sous la cote A/58/688, Antigua-et-Barbuda a effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information figurant dans les documents A/58/688 et A/58/688/Add.1?

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : demande de réouverture de l'examen du point 19 de l'ordre du jour

Note verbale datée du 19 janvier 2004, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/58/692)

Le Président (parle en anglais) : Pour que l'Assemblée générale se prononce sur la demande figurant dans le document A/58/692, il sera nécessaire de rouvrir l'examen du point 19 de l'ordre du jour, intitulé « Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de rouvrir l'examen du point 19 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2003, l'Assemblée générale avait décidé d'examiner le point 19 de l'ordre du jour directement en séance plénière.

Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer rapidement sur ce document, puis-je également considérer que l'Assemblée convient de passer immédiatement à l'examen du point 19 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 19 de l'ordre du jour (suite)

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Note verbale datée du 19 janvier 2004 adressée au Président de l'Assemblée générale par la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/58/692)

Le Président (parle en anglais) : Par une note verbale, la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies m'informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines souhaiterait devenir membre du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Comme les délégations le savent, conformément à la résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale en date du 27 novembre 1961, les membres du Comité spécial sont nommés par le Président de l'Assemblée générale.

À la suite de consultations avec les groupes régionaux, j'ai nommé Saint-Vincent-et-les Grenadines membre du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de cette nomination?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 19 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : demande de réouverture de l'examen du point 20 de l'ordre du jour

Projet de résolution : A/58/L.57

Le Président (parle en anglais) : Comme il est indiqué dans la note en bas de page du document A/58/L.57, pour que l'Assemblée générale puisse

donner suite au projet de résolution, il faudra rouvrir l'examen du point 20 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite rouvrir l'examen du point 20 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2003, l'Assemblée générale avait décidé d'examiner le point 20 de l'ordre du jour directement en séance plénière.

Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer rapidement sur ce projet de résolution, puis-je considérer qu'elle convient de passer immédiatement à l'examen du point 20 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 20 de l'ordre du jour (suite)

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

Projet de résolution : A/58/L.57

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Qatar pour qu'il présente le projet de résolution A/58/L.57.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée transmettre mes condoléances à l'Iran pour toutes les victimes du séisme de Bam.

Je tiens également, au nom du Groupe des 77 et la Chine, à m'associer à ceux qui ont présenté leurs condoléances au Gouvernement espagnol et à la famille de l'Ambassadeur Jaime de Piniés, ancien Président de l'Assemblée générale. Que son âme repose en paix.

J'ai le grand plaisir, Monsieur le Président, de vous présenter, à l'occasion de la nouvelle année, mes vœux et mes félicitations les plus sincères, et de souhaiter, à vous-même et aux membres du Bureau, santé, bonheur et prospérité.

En cette occasion, j'ai l'honneur et le privilège de présenter aux membres de l'Assemblée générale, en sa cinquante-huitième session et au titre des points 8 et 20 de l'ordre du jour, un projet de résolution publié sous la cote A/58/L.57, en date du 3 février 2004, intitulé

« Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies ».

Ce projet de résolution est presque identique à celui que l'Assemblée générale avait adopté à sa cinquante-sixième session au titre du point 35 de l'ordre du jour. Le seul changement introduit dans le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui tient à quelques points précis requis par le nouveau projet de résolution.

Nous présentons ce projet de résolution car mon gouvernement est convaincu qu'il est important de renforcer et de consolider le rôle que la démocratie joue dans la vie des peuples, et que la démocratie aujourd'hui est devenue un principe de base de la bonne gouvernance dans toute société civile. Pour que la société se développe en toute sécurité, il faut encourager les citoyens à participer au processus de sélection de leurs représentants dans l'administration de la société. À cet égard, et pour renforcer ce rôle, mon gouvernement met sur pied des institutions civiles modernisées conformes aux normes universellement reconnues. Convaincu également du rôle de la démocratie, mon pays a récemment adopté une Constitution nationale qui spécifie et définit clairement le rôle des trois pouvoirs du gouvernement, les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et prévoit la création d'un Parlement national élu.

En conséquence, et pour que l'ONU appuie les efforts faits par mon gouvernement pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies, ma délégation apprécierait au plus haut point que l'Assemblée adopte le projet de résolution dont elle est saisie.

En vertu du paragraphe 1 du projet de résolution, l'Assemblée se féliciterait de l'offre du Gouvernement qatarien d'accueillir la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, du 13 au 15 novembre 2006, à Doha.

Les pays suivants se sont ajoutés à la liste des auteurs du projet de résolution : Afghanistan, Argentine, Arménie, Bélarus, Belize, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Inde, Islande, Madagascar, Oman, Philippines, République de Corée et Thaïlande.

Pour terminer, je tiens à exprimer ma gratitude aux États Membres qui ont parrainé ce projet de

résolution ainsi que tout mon respect et toute ma reconnaissance à l'ensemble des membres de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/58/L.57, intitulé « Sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui doit se tenir à Doha en 2006 ».

Avant de nous prononcer sur le projet de résolution, je voudrais indiquer que, depuis son introduction, les pays suivants se sont portés coauteurs du document A/58/L.57 : Djibouti, Égypte, Madagascar, Mali, Maurice, République de Moldova et Soudan.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/58/L.57?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/281).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 20 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 41 de l'ordre du jour (*suite*)

Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants

Projet de résolution : A/58/L.58

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur ce point de l'ordre du jour à ses 39^e et 40^e séances plénières, les 21 et 22 octobre 2003. Au titre de cette question, l'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution qui figure dans le document A/58/L.58.

Le projet de résolution dont est aujourd'hui saisie l'Assemblée vise à promouvoir le suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Lorsque les dirigeants du monde se sont réunis à New York pour cette session extraordinaire en mai 2002, ils se sont engagés à atteindre une série d'objectifs quantifiés et assortis d'échéances en faveur des enfants et des jeunes et à respecter un calendrier général à cet effet. Auparavant, les chefs d'État et de gouvernement s'étaient engagés, dans leur Déclaration du Millénaire, à prendre des mesures spécifiques pour améliorer les conditions de vie des peuples du monde. Les objectifs du Millénaire pour le développement

émanant de la Déclaration du Millénaire, la Convention relative aux droits de l'enfant, qui est le traité relatif aux droits de l'homme à avoir recueilli le plus de ratifications, et ses protocoles facultatifs, constituent, avec le document final de la session extraordinaire, « Un monde digne des enfants », un cadre de référence essentiel pour améliorer la vie des enfants et des jeunes dans le monde entier.

Le rapport du Secrétaire général (A/58/333) que nous avons examiné lors de notre débat sur le point 41 de l'ordre du jour et lors des consultations sur le présent projet de résolution prend note des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de la session extraordinaire par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales ainsi que par les organismes, les fonds et les programmes concernés des Nations Unies.

L'adoption du projet de résolution nous fera franchir un pas en avant vers la réalisation des promesses formulées par les dirigeants mondiaux et vers l'application du programme qu'ils ont eux-mêmes fixé pour améliorer la vie des enfants et des jeunes. Entre autres dispositions, le projet de résolution demande la tenue d'une séance plénière commémorative en 2007, à une date qui sera fixée à la soixantième session de l'Assemblée, et invite le Président de l'Assemblée générale à régler les questions d'organisation en consultation avec les États Membres. Cela est, je crois, important pour s'assurer que nous maintenons notre attention et que nous prenons les mesures appropriées à tous les niveaux pour tenir les promesses que nous avons faites.

J'espère que le projet de résolution sera appuyé et approuvé par consensus par toutes les délégations.

Je tiens à saisir cette occasion pour, en mon nom personnel et au nom de l'Assemblée générale, remercier l'Ambassadeur Staehelin, de la Suisse, d'avoir organisé les consultations et mené à leur terme les négociations sur le projet de résolution.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/58/L.58.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/58/L.58?

Le projet de résolution est adopté (résolution 58/282).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée, je rappelle aux délégations que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place. Je donne à présent la parole à la représentante des États-Unis.

Mme Tamlyn (États-Unis) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la résolution sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants et remercions la délégation suisse des efforts qu'elle a déployés.

En cette année qui marque le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, nous voudrions souligner l'importance des organisations non gouvernementales qui œuvrent en

aveur des enfants, en particulier celles qui travaillent avec leurs familles. Ces organisations non gouvernementales qui œuvrent pour les familles ou travaillent avec elles ont un rôle vital à jouer pour aider les États Membres à mettre en œuvre les engagements pris à la session extraordinaire consacrée aux enfants et lors d'autres importantes conférences et sommets des Nations Unies ayant un rapport avec cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 41 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 50.